

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 juin 2020

Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme : menaces et risques en période de crise sanitaire

L'AMF attire l'attention des sociétés de gestion de portefeuille, des CIF, des CIP et des PSAN sur l'évolution des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le contexte particulier de crise sanitaire mondiale. Le Groupe d'action financière (GAFI) et TRACFIN publient deux documents d'analyse instructifs. Suivant l'approche par les risques, les professionnels sont appelés à ajuster leur dispositif en renforçant, de manière adaptée, leur vigilance.

Le rapport du GAFI sur les risques BCFT liés au Covid-19 et les réponses politiques

Le secrétariat du Groupe d'action financière (GAFI) a établi un rapport sur la base d'informations publiques ou transmises par les Etats membres et d'autres organisations qui décrit :

- d'une part les activités frauduleuses qui ont déjà été observées en augmentation pendant la crise, et,
- d'autre part les facteurs liés à la crise qui viennent accroître les risques BC-FT (augmentation des opérations à distance, instabilité financière ou aides publiques massives).

Ce rapport présente également quelles mesures ont pu ou pourraient être prises par les Etats et les professionnels assujettis pour faire face à ces risques, au mieux des capacités opérationnelles de chacun.

L'analyse typologique des principaux risques identifiés par TRACFIN

Pour accompagner les professionnels dans leurs efforts d'identification et de gestion des risques BCFT liés au Covid 19, TRACFIN diffuse son analyse typologique des risques, élaborée à partir des signalements reçus depuis le début de la crise. Aux côtés des infractions liées au commerce de matériel sanitaire, TRACFIN mentionne la fraude à l'appel aux dons et la fraude par détournement du dispositif de prêt garanti par l'Etat. TRACFIN appelle à la vigilance renforcée des professionnels à tous les stades de la vie d'une entreprise (création, ouverture du capital, traitement des difficultés ou liquidation). Pour les transactions immobilières, TRACFIN alerte plus particulièrement sur les clauses de substitution et les termes financiers (évaluation du bien et condition du crédit).

En complément de son analyse typologique, TRACFIN organise une audioconférence sur cette thématique le mardi 23 juin 2020 de 10h à 11h. Renseignements et inscription par mail : Communication.tracfin@finances.gouv.fr URL = [mailto:Communication.tracfin@finances.gouv.fr]

En savoir plus

- Rapport du GAFI sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme liés au Covid 19 – Risques et réponses politiques
- Analyse de TRACFIN sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés à la crise sanitaire et économique de la pandémie COVID-19-
 - Analyse typologique des principaux risques identifiés
- Communiqué de l'AMF : l'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les risques d'arnaques dans le contexte de l'épidémie de coronavirus
- Dossier thématique de l'AMF sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Mots clés

COVID-19

GESTION D'ACTIFS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

LUTTE ANTI BLANCHIMENT

29 novembre 2019

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : l'AMF publie ses nouvelles lignes directrices



ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

LUTTE ANTI BLANCHIMENT

18 septembre 2019

Arrêté du 28 août 2019 portant homologation de modifications du règlement général de l'AMF



GUIDE PROFESSIONNEL

LUTTE ANTI BLANCHIMENT

11 août 2011

Prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et obligations professionnelles du conseiller en investissements financiers



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02